

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

LUNDI , LE 8 MARS 2010.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, lundi, le 8 mars 2010 à 20h. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Christine Marion et Marthe Blanchette et messieurs les conseillers Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

Le secrétaire-trésorier par intérim, M. Gilles Fredette est aussi présent.

Absent: Monsieur le conseiller Pierre Guilbault

## ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption du procès-verbal du 8 février 2010
- 04- Approbation des comptes payables et payés
  - 4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer
- 05- Correspondances
  - 5.38- MRC Joliette - Commande de composteurs domestiques
  - 5.39- Laboratoire de Construction 2000 - Honoraires professionnels
  - 5.40- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Programme de renouvellement des conduites (PRECO) - Montant de l'aide financière
  - 5.52- Centre de prévention du suicide de Lanaudière - Demande d'aide financière
  - 5.56- MRC Joliette - Ajustement de facture matières résiduelles 2009
  - 5.70- MRC Joliette - Formation en sécurité civile
  - 5.75- Corporation de L'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) - Cotisation pour l'année 2010 - 200.00\$
- 06- Administration
  - 6.1- Dépôt du rapport des activités de la Mairesse pour le mois de février 2010
  - 6.2- Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 28 février 2010
  - 6.3- PG Govern - Offre de service - Télétransmission SIPC
- 07- Rapport des comités
  - 7.1-
- 08- Réglementation
  - 8.1- Avis de motion - Présentation d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00\$
- 09- Loisirs et culture
  - 9.1- Incorporation de la Maison des Jeunes
  - 9.2- Mme Danny D. Gauthier - Technicienne en loisirs - Démission
- 10- Sécurité publique
  - 10.1 Inspecteur Canin - Dépôt de rapport du mois de février 2010
- 11- Transport routier
  - 11.1- Rapport sur les travaux publics
  - 11.2- Ministère des Transports du Québec - Demande d'appui de M. Denis Desrochers - Concernant l'installation d'une enseigne à 60 mètres de la route 131
- 12- Hygiène du milieu
  - 12.1- Le Groupe FORCES s.e.n.c. - Engagement pour effectuer les plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc rue Principale.
- 13- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 13.1 - C.P.T.A.Q. (Commission de protection du territoire agricole du Québec) - Demande M. André Maheu d'aliéner une partie du lot 342
  - 13.2- Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport
- 14- Varia
  - 14.1- MRC Joliette - Demande de délégation de compétence partielle en matière de

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

gestion des cours d'eau - Gestion des travaux correctifs concernant l'incident  
survenu dans le ruisseau Ste-Rosalie sur le Rang Ste-Rose en 2007

15- Période de Questions

16- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2010-03-046** Il est proposé par M. Pierre Venne  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour ci-dessus pré cité soit adopté.

Adoptée.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2010

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est  
donnée au secrétaire.

**2010-03-047** Il est proposé par M. Réjean Belleville  
et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 8 mars 2010 soit accepté.

Adoptée.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer.

**2010-03-048** Il est proposé par M. Michel Picard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes  
adopte les dépenses selon la liste présentée et autorise le secrétaire-trésorier à les payer  
pour un montant de

48 609.40 \$

Adoptée.

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER			
FÉVRIER 2010			
Chèque no.	Fournisseurs	Détails	Montant
234383	Gilles Fredette	honoraires sec. Trés.	892.50 \$
234384	Mme Gisèle Bonin	Cours informatique	360.00 \$
234385	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	840.00 \$
234386	Société Canadienne des Postes	Timbres taxes et envoie	1 117.63 \$
234387	Ass. Directeurs municipaux	Cotisation 2010	502.63 \$
234388	Bell Canada	Téléphone	558.26 \$
234389	Construction Thorco Inc.	Mise aux normes réservoir eau	8 199.49 \$
234390	Hydro Québec	Électricité Hôtel de ville	1 872.39 \$
234391	Laboratoire Construction 2000	Contrôle des matériaux	2 544.57 \$
234392	RFAQ Lanaudière	Dîner reconnaissance	55.00 \$
234393	Société Assurance Auto Qué	Immatriculations	876.00 \$
234394	Télécommunication Xittel	Internet	50.74 \$

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

234395	Telus	Cellulaires	122.11 \$
234396	Hydro Québec	Électricité Éclairage	627.11 \$
234397	Hydro Québec	Électricité aqueduc	652.97 \$
234398	Hydro Québec	Électricité Multithèque	523.08 \$
234399	Hydro Québec	Électricité 69 rue Denis	513.74 \$
234400	Hydro Québec	Électricité 4491 rue Principale	264.25 \$
234401	Hydro Québec	Électricité terrain de balle	799.85 \$
234402	Hydro Québec	4485 rue Principale	215.45 \$
234403	Loisir et Sport Lanaudière	Cotisation 2010	75.00 \$
234404	Petite Caisse	Fournitures Carnaval et divers	191.34 \$
234405	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	822.50 \$
234406	Adam Daniel	Déneigement	338.63 \$
234407	Aquatech	Système de pompage	307.72 \$
234408	Association du Hockey Mineur	Inscriptions	1 120.00 \$
234409	Bell Canada	Téléphone sys. de pompage	57.37 \$
234410	Bibliothèque Notre-Dame-de-Lourdes	Livres	83.31 \$
234411	Canadian Tire	Peinture	52.98 \$
234412	Certilab	Analyse d'eau	171.57 \$
234413	Copibec	Licence reprod	28.22 \$
234414	Fonds de l'information foncier	Mutations	57.00 \$
234415	Garage Ste-Marie Inc.	Essence	400.74 \$
234416	Mme Danny D. Gauthier	Frais de déplacement	100.38 \$
234417	Gaz Métro	Gaz Caserne + multithèque	1 401.10 \$
234418	Lépine Fosses Septiques	Location de toilette	141.09 \$
234419	Inspecteur Canin	Chien errant	33.86 \$
234420	Location Mille Items	Plaque de cuisson	45.15 \$
234421	Lumen	Néons	59.26 \$
234422	Martin - Produits de bureau	Fournitures	238.02 \$
234423	PG Govern	Logiciel de gestion	1 772.14 \$
234424	Québec Son Énergie	Location écran	270.90 \$
234425	M. Jonathan Rondeau	Frais de déplacement	39.48 \$
234426	Wal-Mart Joliette	Fourniture carnaval	352.89 \$
234427	Xerox Canada	Photocopies	20.48 \$
	Ministère du revenu Québec	D.A.S. janvier 2010	4 018.09 \$
	Receveur Général du Canada	D.A.S. janvier 2010	1 599.66 \$
			<u>35 386.65 \$</u>

Emp.no	Nom	Paie	Montant
11-0008	M. Pierre Guilbault	Février 2010	423.92 \$
11-0010	M. Réjean Belleville	Février 2010	423.92 \$
11-0012	M. Michel Picard	Février 2010	423.92 \$
11-0015	Mme Christine Marion	Février 2010	423.92 \$
11-0016	Mme Céline Geoffroy	Février 2010	1 244.03 \$
11-0017	Mme Marthe Blanchette	Février 2010	423.92 \$
11-0018	M. Pierre Venne	Février 2010	423.92 \$
13-0002	Mme Micheline Miron	Février 2010	0.00 \$
13-0004	Mme Carole Asselin	Février 2010	1 376.60 \$
32-0002	M. Pierre Lajeunesse	Février 2010	1 773.81 \$
61-0003	M. Jonathan Rondeau	Février 2010	2 128.05 \$
70-0001	Mme Danny Gauthier	Février 2010	1 734.16 \$
70-0005	Mme Johanne Vincent	Février 2010	964.96 \$
70-0006	Mme Sylvie Laporte	Février 2010	922.46 \$
70-0008	Mme Marjorie Boulanger	Février 2010	535.16 \$
			<u>13 222.75 \$</u>

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

05- CORRESPONDANCES

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

## 5.38- MRC Joliette - Commande de composteurs domestiques

2010-03-049

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes participe au programme de compostage domestique 2010 par l'achat de 25 composteurs au prix de 54,50 \$ chacun.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 5.39- Laboratoire de Construction 2000 - Honoraires professionnels

2010-03-050

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des honoraires professionnels à Laboratoire de Construction 2000 Inc. de Joliette concernant les honoraires professionnels du contrôle des matériaux pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable et de la structure de la station de surpression, selon la facture numéro DM3610, au montant de 479,72 \$, en date du 12 février 2010 tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. de Laval.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 5.40- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Programme de renouvellement des conduites (PRECO) - Montant de l'aide financière

2010-03-051

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte le protocole établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière au montant de 561 750,00 \$ dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO) et que par la même résolution madame la mairesse Céline Geoffroy soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

## 5.52- Centre de prévention du suicide de Lanaudière - Demande d'aide financière

2010-03-052

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes participe au soutien de l'organisme Centre de prévention du Suicide de Lanaudière en octroyant un montant de 100,00 \$ afin de continuer à intervenir auprès des personnes ou des groupes aux prises avec un problème relié au suicide.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 5.56- MRC Joliette - Ajustement de facture matières résiduelles 2009

2010-03-053

Il est proposé par M. Réjean Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte de payer à la M.R.C. de Joliette la facture no. CRF900692 en date du 31 décembre 2009, au montant de 5 758,65 \$ pour l'achat de bacs à récupération et l'ajustement de l'enfouissement des matières résiduelles.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 5.70- MRC Joliette - Formation en sécurité civile

2010-03-054

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise Jonathan Rondeau à participer à la formation « Gestion de la sécurité civile et le rôle et les responsabilités du coordonnateur » le 16 et 17 mars à Joliette organisée par M.R.C. Joliette. Et par la même résolution que les frais d'inscription au montant de 240,00 \$ plus taxes et les frais de déplacements soient payés par la municipalité.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 5.75- Corporation de L'Aménagement de la Rivière l'Assomption ( CARA ) - Cotisation pour l'année 2010 - 200.00\$

2010-03-055

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes renouvelle sa cotisation 2010 au montant de 200,00 \$ auprès de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, organisme de bassin versant, mandaté par le ministère pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant de la Rivière l'Assomption.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 06- ADMINISTRATION

### 6.1- Dépôt du rapport des activités de la Mairesse pour le mois de février 2010

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Madame la mairesse Céline Geoffroy, dépose son rapport des activités du mois de février 2010.

## 6.2- Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 28 février 2010

M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers pour la période se terminant le 28 février 2010

## 6.3- PG Govern - Offre de service - Télétransmission SIPC

2010-03-056

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes achète, de la compagnie PG Govern de Québec, un logiciel «Télétransmission - Taxation (SIPC et retraits directs) » au montant de 1 523,81 \$ incluant les taxes et un service de soutien annuel au montant de 237,04 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 07- RAPPORT DES COMITÉS

## 08- RÉGLEMENTATION

### 8.1- Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00\$

Le conseiller M. Réjean Belleville donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, ayant pour objet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00 \$.

## 09- LOISIRS ET CULTURE

### 9.1- Incorporation de la Maison des Jeunes

Attendu que Le comité de gestion de la Maison des jeunes demande à ce que la Maison des jeunes soit incorporée;

Attendu que La Maison des Jeunes veut être autonome ;

Attendu que L'incorporation est une protection pour les administrateurs et la municipalité;

Attendu que L'incorporation permettra à la Maison des Jeunes d'être éligible à des subventions à titre d'organisme sans but lucratif;

Attendu que La municipalité en retirerait que des avantages;

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2010-03-057

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Mme Marthe Blanchette  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte que la Maison des jeunes s'incorpore selon la troisième partie de la Loi des compagnies (chapitre 271 des statuts refondus du Québec) L.R.Q. chapitre c.38.

Que la municipalité participe à l'incorporation et au règlement de régie interne.

Que la municipalité continue son apport tel que prêt de local, photocopies gratuites et peut-être même une subvention pour défrayer une partie du salaire de la coordonnatrice et autres.

Adoptée.

## 9.2- Mme Danny D. Gauthier - Technicienne en loisirs - Démission

Attendu que Madame Danny D. Gauthier a remis sa démission à titre de technicienne en loisirs en date du 5 mars 2010;

Attendu qu' Il y avait lieu d'établir un consentement d'annulation de contrat de travail;

2010-03-058

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Mme Christine Marion  
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la démission de madame Danny D. Gauthier et annule son contrat de travail selon l'entente du 4 mars 2010 en présence de monsieur Pierre Lajeunesse président du syndicat.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

## 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10.1 Inspecteur Canin - Dépôt de rapport du mois de février 2010

Dépôt du rapport de février 2010, de la compagnie Inspecteur Canin concernant les interventions

## 11- TRANSPORT ROUTIER

### 11.1- Rapport sur les travaux publics

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal, M. Jonathan Rondeau, décrivant les conditions routières durant le mois de février 2010.

### 11.2- Ministère des Transports du Québec - Demande d'appui de M. Denis Desrochers - Concernant l'installation d'une enseigne à 60 mètres de la route 131

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par Monsieur Denis Desrochers ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à permettre le renouvellement, pour cinq années, d'un permis d'enseigne publicitaire et une nouvelle

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

demande de permis d'enseigne publicitaire au niveau du Ministère des Transports du Québec (loi sur la publicité le long des routes) ;

- CONSIDÉRANT QU'** une enseigne est actuellement existante;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne est située le long du boulevard Barrette (route 131), près des limites de la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies (coté ouest) ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne installée en 1987 a fait l'objet d'une régularisation par la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec le 25 janvier 2001 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne fait la promotion d'un commerce situé à l'extérieur du territoire de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne fait la promotion de \* Restaurant Mc Donald + ;
- CONSIDÉRANT QU'** une nouvelle enseigne sera installée ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne sera située le long du boulevard Barrette (route 131), près des limites de la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies (coté ouest) ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne fera la promotion d'un commerce situé à l'extérieur du territoire de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne sera installée à 60 mètres de la route et aura une dimension de 8' X 12' selon les normes du Ministère des Transports du Québec (loi sur la publicité le long des routes) ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne sera située à moins d'un mètre d'un boisé tel que prévu à l'article 2 du règlement P-41.1, r.0.2 (Règlement sur les déclarations requises en vertu de la loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriétés qui peuvent être effectués sans autorisation B Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) ;
- CONSIDÉRANT QU'** une déclaration de droits sera acheminée par M. Denis Desrochers à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec afin de permettre l'installation de la nouvelle enseigne ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces enseignes sont conformes à la réglementation municipale applicable ;

### En conséquence,

2010-03-059

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes appuie, auprès du Ministère des transport du Québec, le renouvellement de permis et la nouvelle demande de permis pour les enseignes publicitaires appartenant à Monsieur Denis Desrochers, permis autorisant le maintien pour cinq autres années de l'enseigne publicitaire déjà existante et de la nouvelle enseigne, située à l'ouest du boulevard Barrette, aux limites de la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies.

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes avise Monsieur Denis Desrochers que



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

toutes modifications apportées à la présente enseigne publicitaire (ex. : matériaux, dimensions, commerce, etc.) nécessite un permis de la part de la municipalité.

Adoptée.

### 12- HYGIÈNE DU MILIEU

#### 12.1- Le Groupe FORCES s.e.n.c. - Engagement pour effectuer les plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc rue Principale

2010-03-060

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes engage, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO) de la rue Principale, la firme d'ingénieurs conseils Le Groupe FORCES s.e.n.c. de Joliette pour effectuer les services suivants:

Services	Honoraires
Relevé topographique	2 400.00 \$
Conception, calculs	4 300.00 \$
Plans et devis, documents de soumission et analyses des soumissions	3 000.00 \$
Surveillance bureau	2 500.00 \$
Surveillance permanente au chantier	5 500.00 \$
Total plus taxes exigibles	17 700.00 \$

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier

### 13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 13.1 - C.P.T.A.Q. (Commission de protection du territoire agricole du Québec) - Demande M. André Maheu d'aliéner une partie du lot 342

- Considérant que** La Municipalité a reçu une demande de aliénation (droit de superficie), d'une partie du lot 342 du cadastre de la paroisse de Sainte-Élisabeth, de la part de Monsieur André Maheu ;
- Considérant que** Cette demande ne vise qu'une superficie de 182,06 mètres carrés;
- Considérant que** Ladite demande vise la vente d'une parcelle de terrain ;
- Considérant que** La réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;
- Considérant que** La superficie visée est actuellement utilisée par l'acquéreur et est gazonnée ;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- Considérant que** Le demandeur, résidant au 3891, rue Principale désire acquérir la superficie visée de Madame Lucie Harnois;
- Considérant que** De faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;
- Considérant que** La réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;
- Considérant qu'** Il n'y pas a d'autres endroits appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire cette demande.
- Considérant que** La réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;
- Considérant que** La réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;
- Considérant que** La demande rencontre les exigences de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, L.R.Q c. P-41.1;
- Considérant que** le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;
- Considérant que** Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'appuyer la demande de Monsieur André Maheu auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole;

### **En conséquence**

2010-03-061

Il est proposé par M. Réjean Belleville  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la demande de Monsieur André Maheu et recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'accepter ladite demande telle que présentée.

Adoptée.

### 13.2- Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment, M. Jonathan Rondeau, décrivant les travaux effectués durant le mois de février 2010.

### 14- VARIA

#### 14.1- MRC Joliette - Demande de délégation de compétence partielle en matière de gestion des cours d'eau - Gestion des travaux correctifs concernant l'incident survenu dans le ruisseau Ste-Rosalie sur le Rang Ste-Rose en 2007

2010-03-062

Il est proposé par Mme Christine Marion  
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la M.R.C. de Joliette une délégation de compétence partielle en matière de gestion des cours d'eau afin d'exécuter les correctifs concernant l'incident survenu dans le ruisseau Ste-Rosalie du Rang Ste-Rose en 2007.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée.

15- PÉRIODE DE QUESTION

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-03-063

L'ordre du jour étant épuisé  
Il est proposé par Mme Marthe Blanchette  
et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée  
(20:50 heures).

Adoptée.

*\* Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal+.*

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Geoffroy  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Gilles Fredette  
Secrétaire-trésorier par intérim.